Nations Unies S/PV.4973



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4973e séance

Jeudi 20 mai 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yañez Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	Mme d'Achon
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Lake

Ordre du jour

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

04-35740 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Rudd Lubbers à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Je lui donne maintenant la parole.

M. Lubbers (*parle en anglais*) *:* Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil de sécurité. Cela fait plus de deux ans que je ne l'avais pas fait. Tout en saisissant cette occasion de faire le point au Conseil sur un certain nombre de crises humanitaires, j'aimerais aborder deux principaux thèmes. Premièrement, je voudrais souligner le lien entre déplacement forcé et paix et sécurité internationales. Deuxièmement, j'évoquerai la question du retour durable des populations déplacées et l'impact positif que cela a sur l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Je voudrais tout d'abord porter l'attention sur le déplacement et ses conséquences pour la paix et la sécurité. Chaque déplacement s'accompagne de mouvements transfrontaliers. Par définition donc, les conflits qui provoquent des mouvements de réfugiés impliquent forcément des États voisins et ont donc des conséquences sur le plan de la sécurité régionale. Comme nous l'avons vu de façon frappante dans la région des Grands Lacs dans les années 90 et plus récemment en Afrique de l'Ouest, les lignes de conflit traversent souvent les frontières des États en raison des différents liens ethniques et culturels qui existent entre les communautés touchées.

Ceci entraîne également des mouvements variés de populations, y compris non seulement des réfugiés mais aussi des éléments armés, qui cherchent un sanctuaire dans les pays voisins. La présence d'éléments armés dans les camps et les zones d'installation de réfugiés a de multiples conséquences pour la sécurité et le bien-être des réfugiés, notamment d'éventuelles incursions militaires, le recrutement forcé et des sévices sexuels. Ces facteurs créent un environnement opérationnel instable et peu sûr pour les agents humanitaires. En outre, la présence d'éléments armés crée des problèmes de sécurité pour les communautés et les États d'accueil, et cela a un effet sur la paix et la sécurité dans la région.

J'ai un vif souvenir de ma première visite en Afrique de l'Ouest en février 2001, peu après avoir été nommé Haut Commissaire. À l'époque, le Front révolutionnaire uni (RUF) faisait, à partir de la Sierra Leone, des incursions dans des zones peuplées de réfugiés en Guinée, et des rebelles armés venant du Libéria circulaient également dans les camps de réfugiés, auxquels nous n'avions parfois pas accès. Durant ma visite, j'ai contacté le RUF ainsi que Charles Taylor, et je leur ai demandé de nous donner accès aux réfugiés et de faire en sorte que ces derniers aient un couloir de sécurité. Malgré les efforts de stabilisation qui ont suivi dans la région, nous continuons de souffrir aujourd'hui des mouvements armés transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, où se trouvent plusieurs camps de réfugiés. La région du fleuve Mano, avec ses mouvements transfrontaliers d'éléments armés et d'armes, s'est aujourd'hui élargie et comprend désormais la Côte d'Ivoire.

Un exemple d'actualité qui me préoccupe grandement concerne certaines régions du Soudan et les répercussions que cela a sur le Tchad. Dans le sud du Soudan, l'évolution encourageante des pourparlers de paix suscite quelque espoir pour le retour de 600 000 réfugiés soudanais qui sont actuellement en exil dans les pays voisins. Pourtant, ces faits nouveaux sont de plus en plus éclipsés par la situation dans le Darfour. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a participé à une mission de haut niveau des Nations Unies au Darfour, dirigée par mon collègue Jim Morris du Programme alimentaire

mondial. Comme les membres du Conseil l'ont entendu au cours de son exposé, on estime qu'au moins un million de personnes ont été déplacées directement en raison des violences et leurs droits de l'homme ont été massivement violés.

Actuellement, mon Bureau œuvre de concert avec des partenaires pour aider la population touchée dans le Darfour et essayer de créer des conditions propices à un retour éventuel, mais il faut d'abord que nous ayons accès à cette population. Si la situation ne s'améliore pas, nous verrons de nouveaux mouvements de réfugiés au Tchad. L'assistance internationale risque d'être rapidement dépassée, et il y a un risque de déstabilisation de la sous-région.

La situation humanitaire est effroyable de part et d'autre de la frontière. Je me suis rendu au Tchad en mars. Depuis, j'ai reçu d'incessantes informations faisant état de la présence d'éléments armés à proximité des zones frontalières à l'intérieur du Tchad. Aujourd'hui, tout semble indiquer que les milices Janjawid et différents groupes associés aux rebelles soudanais sont actifs dans ces localités. Face à l'insécurité grandissante dans les zones frontalières, où des dizaines de milliers de réfugiés sont éparpillés sans accès réel à l'aide humanitaire, mon Bureau a travaillé sans relâche pour déplacer la population davantage à l'intérieur du Tchad, vers des zones plus sûres. En dépit des contraintes logistiques énormes, plus de 60 000 réfugiés ont déjà été réinstallés. S'il n'existe, bien entendu, aucune garantie absolue que les éléments armés n'atteignent pas les nouveaux camps, et s'il est possible, même à distance, qu'ils puissent servir de terrain de repos pour les combattants, la distance rend les camps moins accessibles pour monter des opérations militaires transfrontalières énergiques. En dépit de la terrible situation au Tchad, j'ai le regret de signaler que, malheureusement, d'une certaine façon, le Tchad est aujourd'hui la zone la plus sûre pour les habitants du Darfour.

Pour en revenir à la question de la sécurité des réfugiés, même si les gouvernements hôtes ont la responsabilité principale de veiller à la sécurité des zones peuplées de réfugiés, la communauté internationale a la responsabilité d'aider les États qui n'ont pas les capacités et les ressources nécessaires pour le faire eux-mêmes. L'ONU peut aider à exhorter les pays hôtes à assumer leurs responsabilités, et j'encourage le Conseil de sécurité à le faire dans le cas du Tchad.

Cela m'amène à la question du maintien de la paix. Dans nombre de pays où travaille le HCR, le retour et la viabilité des réfugiés et des personnes déplacées sont directement tributaires du maintien de la paix. Lundi dernier, le Conseil a tenu un débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général a évoqué l'intégration de différents éléments – y compris l'application des accords de paix; la gestion des transitions politiques; le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; les programmes relatifs aux droits de l'homme; et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion – dans les mandats des missions. J'appuie pleinement sa déclaration. La notion d'opérations de paix multidimensionnelles a bien marché en Afghanistan et en Sierra Leone, et je suis encouragé de voir que c'est une idée qui prend forme au Libéria, en dépit des énormes problèmes auxquels la Mission est confrontée dans ce pays.

Je voudrais néanmoins, sur cette question, lancer un appel : étant donné la nature des conflits aujourd'hui, il faudrait prêter une plus grande attention à la recherche d'une formule permettant aux missions de maintien de la paix d'opérer dans des situations de conflits transfrontaliers, chaque fois que cela est nécessaire et appuyé par les gouvernements touchés. Trop souvent, les conflits acquièrent une dimension régionale, mais les ripostes continuent d'être limitées à un pays donné.

Le Tchad est un exemple particulièrement probant. Nous pouvons dire que nous avons en quelque sorte débloqué la situation en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la coopération entre les différentes missions de l'ONU dans la région sur un certain nombre de problèmes transfrontaliers. Cette approche peut maintenant être développée afin d'élaborer une stratégie plus large pour l'avenir.

Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, dirigé par M. Brahimi, affirme que les personnels militaires chargés respectivement du maintien et de la consolidation de la paix [sont] des partenaires indissociables (S/2000/809, par. 28). Je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et moi-même avons pris des mesures nous permettant de mieux nous soutenir mutuellement en vue de notre objectif commun, qui est d'aider les pays ravagés par le conflit à créer les conditions d'une paix durable.

J'appuie tout à fait son propos de lundi dernier (voir S/PV.4970), selon lequel les opérations de maintien de la paix doivent puiser dans les ressources, les capacités, les aptitudes et le savoir-faire du système des Nations Unies dans son ensemble.

Grâce au Conseil de sécurité, des dispositions importantes ont été incluses dans un certain nombre de récents mandats de missions de maintien de la paix, reconnaissant l'importance de faire participer les Casques bleus au suivi de la sécurité physique des populations déplacées et des réfugiés qui rentrent chez eux. À la suite des troubles dont a souffert la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, j'ai été particulièrement préoccupé par la situation des réfugiés libériens qui se sont trouvés pris dans le conflit de ce pays. C'est pourquoi j'étais particulièrement satisfait de voir que le Conseil de sécurité a assigné à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire la responsabilité de suivre la situation des réfugiés libériens afin de garantir leur sécurité. J'ai la certitude que le Conseil va envisager un rôle de suivi semblable en ce qui concerne les retours de réfugiés pour les missions des Nations Unies prévues au Burundi, au Soudan et ailleurs, dans la mesure des besoins.

J'aimerais également informer le Conseil que mon Bureau a commencé à appuyer les différents projets de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). Nous reconnaissons que, bien qu'aucun organe de l'ONU n'ait un mandat spécifique en ce qui concerne les combattants, il est dans l'intérêt de tous que nous collaborions à la réussite des programmes de DDR. Dans bien des cas, il y a un lien entre les combattants et les membres de leurs familles qui se trouvent dans nos camps de réfugiés. Ainsi mon Bureau peut soutenir les efforts de DDR en assurant la protection des familles des combattants, en s'alliant à d'autres acteurs comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour œuvrer à la réunification des familles, et en intégrant les combattants démobilisés dans les programmes communautaires de réinsertion. Par exemple, mon Bureau a apporté son appui à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en ce qui concerne le travail de DDR en République démocratique du Congo, en assurant un rapatriement en toute sécurité aux proches des combattants et en suivant leur retour et leur réinsertion.

En Afrique de l'Ouest, j'ai préconisé une approche régionale des programmes de DDR, en collaboration avec les missions des Nations Unies dans la région, les pays de l'Union du fleuve Mano, plus la Côte d'Ivoire et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La conférence de chefs d'État de l'Union du fleuve Mano, qui doit avoir lieu aujourd'hui, fournira une bonne occasion de soulever à nouveau cette question.

Je reviens d'une visite dans la région et je me suis félicité des efforts que mon Bureau au Libéria a déployés afin de soutenir la démarche de DDR dans ce pays. Nous travaillons sur cette question dans le cadre d'une coalition d'acteurs, qui comprend le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF, sous l'égide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Toutefois, j'ai accueilli avec inquiétude la nouvelle que des émeutes liées au processus de DDR ont eu lieu mardi à Monrovia. L'année dernière, j'avais appelé à la démission de Charles Taylor et à la constitution d'une force internationale de maintien de la paix pour combler le vide en matière de sécurité. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis lors, mais le désarmement et la démobilisation restent difficiles, et ne réussiront que si les ressources nécessaires à la réinsertion sont disponibles dès le départ. C'est le seul moyen de prévenir une reprise du conflit dans la région.

En incorporant des notions comme le processus de DDR dans le travail de mon Bureau, comme je viens de l'expliquer, nous pouvons créer les conditions nécessaires au retour des populations déplacées, tout en apportant une contribution majeure à la création d'un climat de confiance, de stabilité et de paix.

En termes de coopération avec les missions de l'ONU et de soutien au processus politique au sens large, un autre exemple qui mérite d'être cité est celui du Sahara occidental. Comme vous le savez, nous avons mis en place un ensemble de mesures destinées à créer la confiance, qui ont aidé à désamorcer les tensions dans la région. Nous avons récemment réalisé un progrès décisif avec les visites familiales. Plus de 400 personnes ont eu la possibilité de rendre visite à leurs proches, avec lesquels ils avaient perdu le contact depuis longtemps, et des milliers d'autres attendent leur tour pour en faire autant. Cette opération n'aurait

pas été possible sans l'excellente coopération de toutes les parties concernées, et en particulier de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). J'ai bon espoir que ces mesures poseront progressivement les bases de négociations politiques permettant de résoudre enfin cet ancien différend.

Permettez-moi maintenant d'aborder le deuxième sujet auquel je veux consacrer cette intervention : les retours et leur impact sur la paix et la stabilité. Nous avons déjà déterminé que les déplacements transfrontaliers de populations ont des conséquences indiscutables pour la paix et la sécurité. Mais quelles sont les conséquences pour la paix et la sécurité si les populations ne peuvent pas rentrer dans leurs foyers ou si elles le font sans que l'État qui s'est effondré ait la capacité de les absorber? De fait, l'idée couramment admise d'une « situation d'après conflit » est à bien des égards assez trompeuse. Les pays où des conflits armés internes viennent de prendre fin sont souvent caractérisés par de profondes divisions sociales, une instabilité politique chronique, des infrastructures endommagées, de forts taux de chômage et de graves traumatismes. Ils restent par conséquent en équilibre dangereusement instable entre la possibilité que la paix perdure et le risque d'une reprise de la guerre.

L'expérience acquise par le HCR montre que plus la durée de l'exil se prolonge pour les réfugiés et personnes déplacées et plus ceux-ci deviennent amers. Dans la plupart des cas où se produisent des mouvements de réfugiés, le déplacement est contraint et forcé d'une façon ou d'une autre. Et même si le déplacement n'était pas l'intention initiale du conflit, il en devient parfois un facteur prépondérant, qui peut même l'exacerber. Plus le temps passe et plus les camps et installations d'hébergement temporaire risquent de susciter le désespoir, les réfugiés eux-mêmes devenant susceptibles d'être manipulés politiquement et militairement. Dans de tels cas, la prolongation du déplacement risque de devenir elle-même un obstacle à la paix et à l'obtention de solutions durables au conflit. Pourtant, les griefs des groupes de population qui ont été forcés de quitter leurs foyers ne sont souvent pas pris en compte dans les négociations politiques, ce qui risque à son tour de nuire aux chances de succès du processus de paix.

Le facteur critique consiste à définir les conditions de sécurité pour un retour durable et sans risque des réfugiés chez eux. Les opérations de maintien de la paix ne suffisent pas à elles seules à bâtir la paix. Elles ne peuvent que créer l'espace au sein duquel la paix peut se construire. Il y a une transition de la guerre vers la paix, mais aussi une transition d'une situation où les institutions de l'État se sont effondrées vers l'état de droit. Nous parlons souvent des différences entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés qui ont traversé une frontière internationale. Mais la frontière elle-même n'est pas la question. En fait, le facteur déterminant dans les deux cas est l'absence de protection de l'État, soit parce qu'il est incapable d'accorder une telle protection, soit parce qu'il s'y refuse. Il est par conséquent capital, dans la transition de la guerre vers la paix, que la protection et les droits de tous les groupes au sein de l'État, y compris ceux qui ont fui au cours des violences, soient garantis dans l'accord de paix. C'est également essentiel pour la réconciliation.

Même si mon mandat concerne les réfugiés, on m'a aussi parfois appelé depuis « Haut Commissaire pour les rapatriés ». Depuis que j'ai été nommé Haut Commissaire, en janvier 2001, je me suis concentré sur la recherche de solutions durables pour les réfugiés. Le problème est que dans les situations de lendemains de conflit, le retour d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées exige une stratégie équilibrée et intégrée permettant de garantir des retours durables, qui permettent la consolidation d'une paix durable. Les collectivités déchirées par la guerre, qui souffrent souvent tout autant ou plus que les réfugiés, ne peuvent être à même d'absorber des masses de rapatriés si elles ne voient pas d'amélioration immédiate à leur capacité de répondre aux besoins fondamentaux de la population. C'est dans cette période critique que doit intervenir l'investissement des organismes internationaux de développement dans les programmes de reconstruction et de réinsertion. Il ne s'agit pas seulement de rapatriement : dans les zones où des populations sont rapatriées, les collectivités locales méritent, comme les réfugiés et les personnes déplacées de retour, des programmes d'insertion et de réadaptation.

Il faut intégrer systématiquement ces programmes aux efforts de secours après les conflits et la planification doit, en fait, commencer dès le déclenchement de toute situation d'urgence. C'est dans cette optique que le HCR est devenu membre du Groupe des Nations Unies pour le développement

(GNUD) afin que les réfugiés et les rapatriés soient pris en compte dans la formulation des politiques après un conflit ainsi que dans les programmes de développement à plus long terme. J'ai également personnellement lancé un certain nombre d'initiatives pour tenter de répondre à cette question, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les partenaires de développement bilatéraux. L'une de ces initiatives, appelée les quatre « R », aide à relier les transitions, entre rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction. Ce faisant, nous pratiquons également la réconciliation – il s'agit de retour et de réconciliation. Nous faisons fond, maintenant, sur le succès de programmes pilotes menés en Afghanistan, en Sierra Leone et au Sri Lanka, et nous espérons mettre en œuvre des initiatives analogues au Libéria, au Burundi et éventuellement au Soudan. Tout à l'heure, j'ai fait allusion au désarmement. Toutefois, il vaut la peine de signaler ici combien il est important d'associer à ces programmes de réinsertion les anciens combattants qui ont été démobilisés.

Sur la question des retours, c'est le lieu, je crois, de faire part au Conseil de quelques nouvelles encourageantes au sujet de l'Afrique. J'ai le plaisir de signaler que les occasions n'ont jamais été si nombreuses de trouver des solutions durables dans un si grand nombre de parties de l'Afrique. Il existe un énorme potentiel en matière de règlement de conflits de longue date, de consolidation de la paix et d'élimination de problèmes prolongés de réfugiés et de personnes déplacées. En Érythrée, en Angola et au Rwanda, des centaines de milliers de réfugiés sont rentrés chez eux au cours de ces dernières années. Pour la seule Sierra Leone, plus de 240 000 réfugiés ont pu retourner dans leurs foyers grâce à la présence de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et aux efforts de stabilisation de la communauté internationale dans son ensemble. Nous espérons avoir achevé le processus de rapatriement en Sierra Leone au cours de l'année. Au Libéria, nous avons beaucoup de chemin à parcourir, mais nous espérons commencer le rapatriement des 320 000 réfugiés et plus qui ont fui le pays, ainsi que des centaines de milliers de personnes déplacées sur le territoire – nous nous occupons maintenant de 20 camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays – lorsque la situation se sera davantage stabilisée. Je pense que ce sera possible à partir d'octobre. Au Burundi, des progrès sur le front politique ont permis au HCR de faciliter le rapatriement de 35 000 réfugiés depuis le début de l'année, et beaucoup suivront.

Nous partageons la responsabilité de réduire le risque de récurrence des conflits et de veiller à ce que ces progrès continuent. Les occasions existent mais la question est de savoir si nous saurons les saisir. De nombreux défis sont à relever : les processus de paix doivent être soutenus vigoureusement à tous les niveaux; des efforts doivent être faits pour assurer l'efficacité des programmes destinés au désarmement, à la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, y compris des jeunes; des stratégies globales doivent être mises au point à l'appui des efforts de consolidation de la paix et de réconciliation; les organismes humanitaires doivent recevoir des ressources suffisantes pour pouvoir aider les réfugiés et les personnes déplacées à rentrer chez eux en sécurité et dans la dignité; et les aspects économiques et sociaux de la reconstruction après un conflit doivent être abordés de façon rapide et coordonnée. Il ne saurait y avoir de paix et de développement en Afrique avant la réinsertion des personnes déracinées et leur retour à la vie active.

Je voudrais ici exprimer nos préoccupations quand à l'inégalité des ressources qui sont engagées en Afrique. Si nos équipes d'urgence font des pieds et des mains pour organiser le déplacement des dizaines de milliers de personnes réfugiées sur les zones frontalières du Tchad, cette opération salvatrice et l'opération qui doit préparer le terrain à un rapatriement final vers le Soudan continuent de manquer gravement de fonds. Nos opérations au Libéria souffrent également de l'insuffisance de fonds. Je suis conscient que le Conseil n'est pas saisi des questions de financement, mais il s'agit, là aussi, d'une question politique qu'il convient d'examiner si nous voulons mettre un terme aux hostilités au Soudan et voir durer le processus de paix au Libéria. Certes, les promesses de dons au Libéria faites lors de la conférence des donateurs organisée ici à New York, au début de l'année, étaient généreuses. Mais les promesses de dons doivent se traduire en financements effectifs et en actions concrètes.

Je voudrais passer maintenant à une autre région du monde. En Afghanistan, la situation a commencé à s'améliorer depuis la fin de 2001, et plus de 3 millions

d'Afghans réfugiés et déplacés sont retournés chez eux. Le Haut Commissariat travaille activement avec les Gouvernements de l'Iran et du Pakistan pour essayer de faciliter le retour de 1 million de nouveaux réfugiés cette année. Je voudrais ajouter, à ce propos, que l'Iran et le Pakistan ont assumé une très lourde charge en accueillant des réfugiés afghans pendant plus de 25 ans. Leur générosité et leur mise en application des principes internationaux de protection et d'asile sont exemplaires pour les autres nations et méritent d'être saluées comme telles. C'est pour moi un grand plaisir que de lire ces lignes au moment où le Pakistan préside ce Conseil. Merci infiniment, Monsieur le Président.

Malgré les progrès accomplis sur la question des retours de réfugiés jusqu'à présent, on estime encore à quelque 3 millions le nombre d'Afghans demeurés en Iran et au Pakistan. Dans les zones tribales du Pakistan qui jouxtent l'Afghanistan, il y a quelque 200 000 réfugiés. J'ai eu l'occasion, récemment, de retourner dans la région, au cours du mois d'avril. Pendant cette période, j'ai fait en sorte que le Haut Commissariat se concentre plus que jamais sur l'effort de rapatriement. Nous nous efforcerons, en particulier, d'accélérer la fermeture des camps de réfugiés dans les zones frontalières afin d'alléger la charge du Pakistan et de l'ensemble de la communauté internationale en matière de sécurité.

Cela dit, le manque de sécurité qui règne à l'intérieur de l'Afghanistan est évidemment l'un des principaux facteurs qui empêchent ou découragent le retour des Afghans. C'est particulièrement évident dans les zones où les combats entre factions maintiennent un climat nuisible au règlement de la question des déplacés. Le mépris de la primauté du droit et d'autres facteurs tels que le recrutement forcé, la levée illégale d'impôts et l'occupation de logements et de terres empêchent les retours. Ces problèmes doivent être examinés à titre prioritaire. Lorsque je me suis rendu dans la région, en avril, je me suis entretenu avec des réfugiés et des personnes déplacées pour envisager avec eux les possibilités d'un retour. À la question de savoir quels facteurs leur permettraient de rentrer chez eux, ils m'ont quasi unanimement répondu le déploiement des contingents internationaux dans leur zone d'origine.

Je suis au courant des plans de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) visant à élargir la Force internationale d'assistance à la sécurité à un certain nombre de sites, en établissant notamment davantage d'équipes de reconstruction de province qui devraient être en fait des équipes de stabilisation de province. Je me félicite de ces plans, mais j'ai récemment écrit au Secrétaire général de l'OTAN pour lui dire ma préoccupation au vu de la faiblesse des contingents promis à la Conférence de Berlin et de la lenteur de l'élargissement de la Force internationale d'assistance à la sécurité, lequel est d'une importance cruciale pour le succès du processus de Bonn. Il s'agit là également d'une question clé pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées – en particulier à l'approche des élections.

En ce qui nous concerne, le Haut Commissariat a aidé le Gouvernement à mettre en place une Commission du retour, avec la participation de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour qu'elle examine la question du retour des personnes déplacées, en particulier des Pashtouns, dans le nord. La Commission coopère activement avec les dirigeants locaux du nord pour essayer de prévenir tout autre déplacement et pour créer des conditions propices à des retours durables. Mais encore une fois, de même que les équipes de province, nous avons besoin, pour réussir, de l'appui du Conseil sur la question de la sécurité et sur celle de l'élargissement de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

Je ne saurais conclure sans faire part de mes préoccupations face à la situation en Iraq – question qui continue également de préoccuper le Conseil de sécurité. Comme les membres le savent, la guerre en Iraq n'a pas provoqué de mouvements massifs de réfugiés. Mais le vide du pouvoir et les troubles incessants ont entraîné un effondrement des services publics et une situation d'insécurité pour la majorité des Iraquiens. Bien que les perspectives de retour des réfugiés dans une situation instable ne soient guère réjouissantes, le Haut Commissariat s'efforce d'aider les réfugiés iraquiens d'Iran qui le souhaitent à rentrer chez eux. Des convois de rapatriement ont commencé en novembre dernier, beaucoup d'entre eux vers Bassora. Bien que les opérations aient dû être interrompues en avril en raison des combats et des problèmes de sécurité, elles ont pu reprendre il y a deux semaines. Ce sont là de petites avancées prudentes, mais j'espère que, dans une certaine mesure, elles contribueront à stabiliser l'Iraq à l'avenir.

Les questions de déplacement interne – y compris dans le nord où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés travaillera au retour et à la réinsertion des Kurdes déplacés – sont désormais examinées par le biais de ce que j'appellerai le « plan B », un plan mis en œuvre uniquement par du personnel recruté sur le plan national et des organisations non gouvernementales. J'espère revenir, dès que la situation en matière de sécurité le permettra, au « plan A ». Ce plan signifie que le personnel international travaillant en Iraq mène à bien les tâches d'assistance humanitaire et de reconstruction afin de réparer tout le mal fait par Saddam Hussein, d'aider les victimes de la campagne d'arabisation et les Arabes des marais, et de protéger les droits des Kurdes de Faili. Nous coopérerons avec le Ministre iraquien des personnes déracinées – avec les Iraquiens pour les Iraquiens.

Je salue également les efforts du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national pour son courage et son dévouement. Grâce à eux, et en coopération avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales telles que Première Urgence, l'Organisation internationale islamique de secours et Intersos, nous avons pu poursuivre nos activités vitales. Ensemble, par exemple, nous avons distribué des fournitures d'urgence à plus de 50 000 personnes prises dans la récente montée de violence qu'ont connue le centre et le sud de l'Iraq. Mais je tiens aussi à redire que le personnel recruté sur le plan national attend avec impatience le jour où le personnel international pourra retourner en Iraq finir sa mission.

J'en arrive à mon dernier point : la sécurité du personnel des Nations Unies. Plus de 4 000 fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont actuellement sur le terrain – dans des endroits souvent isolés et dangereux. La question de la sécurité est donc particulièrement préoccupante pour moi-même comme pour le Haut Commissariat. L'attentat à la bombe contre le bureau des Nations Unies à Bagdad en août dernier a été un rappel tragique des risques que les fonctionnaires prennent pour défendre la paix et la justice. Quelles leçons tirerons-nous de cela? La réponse n'est certainement pas ce que j'appelle « l'iraquisation » – c'est-à-dire la tendance à croire que le monde entier est comme l'Iraq. Je ne suis pas d'accord avec l'idée selon laquelle l'ONU devrait commencer à adopter des méthodes radicalement différentes selon le pays où elle opère, en partant de l'hypothèse qu'elle est désormais – et partout – visée par les terroristes. Le Haut Commissariat ne peut pas fonctionner comme une forteresse – nous ne pouvons ni ne devons agir de la sorte. Si on en arrive là, autant plier bagages et rentrer chez soi.

Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général a chargé une équipe d'examiner la question de la sécurité du personnel et actuellement, des efforts sont faits pour améliorer la sécurité du personnel partout dans le monde. Je suis, quant à moi, déterminé à veiller à ce que – quels que soient les changements mis en place – le système permette et en fait encourage une approche différenciée selon les pays. Les équipes chargées de la sécurité sur le terrain doivent être habilitées à prendre des décisions adaptées aux circonstances locales, et ceci ne devrait pas être affaibli par la bureaucratisation et la centralisation de notre système de gestion de la sécurité. J'appuie l'idée selon laquelle c'est au plus haut responsable de l'ONU dans le pays que revient, en fin de compte, la responsabilité de la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies dans ce pays. Bref, notre leitmotiv doit être : « Opérer en toute sécurité ». Je m'arrêterai là, mais je demande au Conseil de continuer à nous aider à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies.

La capacité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de protéger les réfugiés et de trouver des solutions durables dépend en grande partie de l'efficacité de ses partenariats, y compris les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies; les organisations non gouvernementales extérieures au système des Nations Unies telles que le Comité international de la Croix-Rouge; les organisations et les initiatives régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et, bien entendu, les organisations non gouvernementales. En raison du rapport entre les réfugiés et la paix et la sécurité internationales, il faut également que le Conseil de sécurité et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aient des relations solides.

Aujourd'hui, j'ai présenté un grand nombre d'initiatives prises par le Haut Commissariat pour appuyer les opérations actuelles de maintien de la paix. De même, l'influence du Conseil de sécurité et sa capacité de prendre des décisions politiques jouent un

rôle critique qui permet d'éviter des catastrophes humanitaires. Il faut que le Conseil de sécurité continue son rôle de chef de file pour rapprocher les divers champs d'action du système des Nations Unies, notamment le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'action humanitaire et même le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lubbers de son exposé très complet et des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, je voudrais inviter les membres du Conseil à indiquer au Secrétariat s'ils souhaitent poser des questions au Haut Commissaire.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais devancer mes collègues pour remercier le Haut Commissaire, M. Ruud Lubbers, de l'exposé instructif qu'il nous a fait sur une question d'une grande importance. Je souhaiterais faire quelques observations et poser une question.

Nous apprécions au plus haut point les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le domaine humanitaire pour les protéger et leur trouver des solutions durables : rapatriement, réinsertion locale ou réinstallation. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 constituent la fondation de la protection des réfugiés. Nous accordons notre ferme appui au strict respect par tous les pays des principes qui y figurent.

À cet égard, il faut noter avec une vive inquiétude que la disposition fondamentale – le principe dit de non-refoulement – n'est pas toujours respectée. Le rapatriement volontaire et la réinsertion ne sont parfois pas réalisables. Ce qui complique encore plus les choses, c'est que l'idée que se fait le public des problèmes des réfugiés est altérée par les cas de trafic et de traite des humains dans le monde, ainsi que par les vagues répétées des migrants économiques.

Il importe que les pays qui adoptent des mesures d'immigration plus restrictives et des mesures antiterroristes continuent de garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés. D'une part, il faut empêcher l'admission dans les pays des terroristes qui abusent en toute légalité de leur droit d'asile. Les dispositions de la Convention ne s'appliqueront pas aux personnes qui ont commis des crimes graves. D'autre part, mous souscrivons pleinement à la déclaration de M. Lubbers, prononcée lors de son dernier exposé devant le Conseil, en février 2002 :

> « Nous ne pouvons pas permettre à la lutte mondiale contre le terrorisme d'affaiblir le régime international de protection des réfugiés. » (*S/PV.4470, p. 2*)

Autrement dit, des mesures antiterroristes ne peuvent pas faire obstacle au droit de demander l'asile. À l'évidence, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont victimes de violations des droits de l'homme et la communauté internationale doit les aider à retrouver une vie normale dans un environnement où leur sécurité et leur dignité sont garanties.

Je voudrais inviter M. Lubbers à développer ses observations sur la question de la réinstallation des réfugiés dans les circonstances particulières que nous connaissons aujourd'hui.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je souhaite moi aussi remercier M. Lubbers de son exposé sur la grave situation humanitaire des réfugiés à laquelle est confrontée la communauté internationale. C'est un exposé fort important qui nous a été fait.

Puisqu'il s'agit de poser des questions, j'irai droit au but et m'informerai de l'une des crises de réfugiés qui se déroule actuellement. De nombreuses crises ont été mentionnées dans son exposé, mais je souhaite me référer à ce qui se passe actuellement au Soudan par suite du conflit dans la région du Darfour et poser plusieurs questions à cet égard.

Premièrement, nous savons qu'il y a au Tchad des milliers de réfugiés du Darfour, comme nous l'a décrit dans le détail M. Lubbers. Mais j'aimerais savoir si vous avez des informations concernant la présence éventuelle de réfugiés du Darfour sur le territoire de la République centrafricaine.

Deuxièmement, dans le cas des camps au Darfour, quelles conditions de sécurité sont offertes par le Gouvernement soudanais dans ces camps? Quel contrôle le Gouvernement de Khartoum a-t-il sur les milices Janjawid?

Troisièmement, depuis la signature du cessez-le-feu humanitaire le 8 avril dernier, dans quelle mesure l'accès des organismes humanitaires s'est-il amélioré dans les zones les plus critiques du Darfour?

Et, à cet égard, comment les visas et les permis de voyage sont-ils délivrés par le Gouvernement soudanais aux divers organismes humanitaires?

Quatrièmement, compte tenu des informations faisant état d'attaques lancées par les milices Janjawid contre les camps de réfugiés au Tchad, quelles mesures de sécurité sont prises par le Gouvernement du Tchad pour ces camps? L'ONU a-t-elle approvisionné suffisamment ces camps car j'ai lu dans de grands organes de presse des critiques selon lesquelles l'ONU n'avait pas prévu des vivres suffisants pour les arrivants?

Et enfin, cinquièmement, étant donné que la saison des pluies débutera dans quelques semaines, M. Lubbers estime-t-il disposer de suffisamment de temps pour faire face à une crise humanitaire encore plus grave?

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire que nous sommes très heureux, Monsieur le Président, que vous ayez inclus ce thème important dans votre programme, car nous sommes convaincus qu'un exposé du Haut Commissaire pour les réfugiés est non seulement opportun, mais aussi nécessaire pour que le Conseil de sécurité prenne véritablement la mesure de l'importance du problème des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de la sécurité. Il ne s'agit plus d'un simple problème humanitaire; c'est un véritable problème de sécurité. Je puis l'attester, venant d'un pays qui a été touché par ce problème et où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a joué un rôle positif et très important en aidant mon gouvernement au lendemain du conflit.

Par ailleurs, l'Afrique tout entière – comme l'a communiqué le Haut Commissaire – est un continent où ce problème est bien réel. C'est un problème avec lequel nous vivons chaque jour dans toutes les régions du continent, qu'il s'agisse de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Afrique australe. C'est un problème auquel il faut s'attaquer et qui doit être également examiné à la lumière des analyses de la sécurité que nous conduisons, en particulier ici, dans cette salle.

Je voudrais donc remercier le Haut Commissaire Lubbers de l'exposé fort intéressant et complet qu'il a fait et pour avoir soulevé certaines des grandes questions auxquelles l'Organisation est confrontée.

Je voudrais aussi poser simplement une ou deux questions, puisque ce sont les modalités de séance dont nous avons convenu. Premièrement, je tiens à entendre de plus amples précisions sur la question des liens établis dans un effort de coordination avec d'autres institutions, au sein du Système des Nations Unies et au-delà. Il y a le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Comment pouvons-nous instaurer une coordination réelle entre ces diverses entités de façon à nous attaquer efficacement à ce problème? Une fois encore, nous revenons au fait qu'il ne s'agit pas d'une simple question humanitaire – c'est un problème de sécurité.

Deuxièmement, j'apprécierais quelques observations supplémentaires sur l'appui financier. Je sais que c'est un des principaux goulets d'étranglement dans les programmes. Je voudrais que le Haut Commissaire nous dise comment son Bureau entend relever certains des défis posés par les goulets d'étranglement financiers.

Mme d'Achon (France) : Je voudrais à mon tour remercier M. Lubbers pour l'exposé très complet qu'il nous a fait sur la situation des réfugiés générés par les situations de conflit qui sont suivies avec beaucoup d'attention par les membres du Conseil de sécurité.

Compte tenu des derniers déplacements dont il nous a parlé, je voudrais lui poser, si possible, deux séries de questions. La première concerne l'Afrique de l'Ouest. Dans la mesure où l'ONU a maintenant établi trois opérations de maintien de la paix avec un mandat robuste dans cette région, M. Lubbers pourrait-il nous expliquer comment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) conçoit la synergie possible entre ces trois opérations en ce qui concerne la dimension des réfugiés? Deuxièmement, pourrait-il aussi nous dire, en vue des élections qui devraient se tenir dans un avenir proche en Côte d'Ivoire et au Libéria, si le rapatriement des réfugiés et le retour des personnes déplacées sont organisés de façon qu'ils puissent eux aussi participer à ces futurs scrutins? Notamment, est-ce que les programmes du HCR intègrent la question de l'enregistrement de ces réfugiés et de ces personnes déplacées sur les listes électorales?

Mes deux autres questions portent sur la situation au Darfour, au Soudan, et notamment sur le problème des réfugiés au Tchad. La France est particulièrement préoccupée par la situation dans cette région. Comme le Conseil le sait, la France a versé au début de cette année 200 000 euros au HCR pour son action au Tchad, auxquels il faudrait d'ailleurs ajouter les 150 000 euros qui ont été accordés à une organisation non gouvernementale française citée par M. Lubbers, Première Urgence, qui travaille également au Tchad. Je voulais demander à M. Lubbers, parce qu'il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur le nombre des réfugiés qui traversent les frontières en ce moment et parce qu'il s'agit de populations nomades, s'il dispose d'une estimation sur les chiffres actuels et s'il prévoit une augmentation substantielle du flux de ces réfugiés au Tchad. Si une telle augmentation était à prévoir, serait-elle tenable au regard de la situation en matière de sécurité qui a été décrite par les orateurs avant moi?

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la plupart des remarques générales qui ont été faites par les orateurs précédents, en particulier par l'Ambassadeur Gaspar Martins. J'adresse au Haut Commissaire Ruud Lubbers, les félicitations et les vifs remerciements de ma délégation pour l'exposé très perspicace et opportun qu'il vient de faire devant le Conseil. Je profite de l'occasion pour féliciter M. Lubbers et son équipe de leur performance générale dans l'exécution des responsabilités cruciales qui sont celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Je souhaiterais poser deux questions à M. Lubbers. La première est une demande de précisions sur la situation des réfugiés au Darfour, au Soudan. D'après les informations dont nous disposons, à savoir les chiffres communiqués par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2 millions de réfugiés étaient dernièrement recensés, contre 1 million en avril. Si ces chiffres sont exacts, je serais très heureux d'entendre ses observations sur les causes de cette forte augmentation du nombre des réfugiés dans cette région en crise.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention sur une région omise dans l'exposé, au demeurant très détaillé, qui aurait pu l'aborder compte tenu de l'envergure mondiale des activités du HCR. Ma question porte sur le Kosovo. Selon le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en date du 30 avril (S/2004348), la MINUK épaule les institutions provisoires d'administration autonome dans leurs efforts de reconstruction à la suite des violences de mars dernier. Le rapport indique qu'à cette fin, la MINUK a constitué une équipe d'appui à la reconstruction, composée du HCR, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Agence européenne de reconstruction. Nous serions très reconnaissants au Haut Commissaire de bien vouloir informer le Conseil de l'état d'avancement des initiatives du HCR dans le cadre de cette action collective, en particulier en ce qui concerne le retour des personnes récemment déplacées.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs précédents, je remercie le Haut Commissaire de son exposé très détaillé.

J'ai une brève remarque à faire et trois questions à poser. Ma remarque porte sur le lien entre maintien de la paix et retour des réfugiés. Le Haut Commissaire a déclaré avec raison que le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées procède directement du maintien de la paix. L'inverse est également vrai : le maintien de la paix et, surtout, la consolidation de la paix ne sont pas concevables sans le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le problème des réfugiés étant bien sûr toujours transfrontalier, je conviens avec le Haut Commissaire que nous devons trouver un moyen de permettre aux missions de maintien de la paix d'intervenir dans les situations de conflit transfrontalier.

Par conséquent, l'Allemagne est très favorable au programme de retours volontaires des réfugiés en Afrique mis en place par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et nous continuerons d'apporter notre appui à toutes ses initiatives dans ce domaine. La réinsertion durable des réfugiés en Afrique est une question qui intéresse vivement mon gouvernement. En 2003, l'Allemagne a octroyé quelque 7,6 millions d'euros au HCR pour ses programmes en Éthiopie, au Kenya, en Tanzanie et au Tchad. Cette année, nous avons déjà alloué 4,8 millions d'euros aux programmes du HCR en Afrique, en privilégiant l'Angola, la Somalie et la Sierra Leone. Je puis assurer le Haut Commissaire que nous continuerons de soutenir les activités du HCR.

Mes questions, qui concernent le Darfour, rejoignent celles de mes collègues français et roumain. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

nous a indiqué que plus de 2 millions de personnes sont déjà touchées par le conflit. Je voudrais donc connaître le point de vue de M. Lubbers sur l'évolution de la situation dans le proche avenir. Y a-t-il un nombre important de réfugiés qui traversent encore la frontière? Comment le HCR pourra-t-il gérer la situation? Pourra-t-il y faire face?

Ma deuxième question porte sur ce que M. Lubbers a dit au sujet de la sécurité du personnel des Nations Unies. Je conviens qu'il faut examiner la situation pays par pays quand on évalue la sécurité du personnel et que ce n'est pas partout comme en Iraq ou dans d'autres zones de crise. Cependant, le Haut Commissaire a déclaré que les équipes chargées de la sécurité sur le terrain devraient être autorisées à prendre des décisions en fonction du contexte local. C'est tout à fait juste. Puis il a ajouté qu'il ne faudrait pas que cela soit entravé par la bureaucratisation et la centralisation de notre système de gestion des mesures de sécurité. Pourrait-il préciser ce qu'il entend par là exactement?

Ma troisième et dernière question porte sur les missions intégrées et les rapports entre le HCR et les contingents de troupes. Nous partageons l'avis de M. Lubbers que, dans le principe, les missions intégrées des Nations Unies constituent une bonne solution. L'intégration présente l'avantage de rentabiliser davantage l'affectation des ressources financières et humaines, ainsi que de faciliter la coordination. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus intégrées, les contingents de troupes et le personnel humanitaire travaillant main dans la main. Pour certaines de ces missions, la fourniture d'une aide humanitaire fait déjà partie de leur mandat. À cet égard, nous aimerions attirer l'attention sur les Directives de 2003 sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe. Ces Directives complètent les Directives d'Oslo de 1994, qui traitent des situations où l'État a perdu le contrôle sur un pays en crise. Mon gouvernement a participé à la rédaction de ces Directives et, à notre avis, elles consacrent des principes d'une grande importance : tout d'abord le respect de la souveraineté de l'État en crise; deuxièmement, le principe de l'impartialité, c'est-à-dire que seules les troupes qui ne prennent pas part au conflit peuvent apporter leur aide à l'action humanitaire; troisièmement, le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire que l'assistance humanitaire relève avant tout des organismes humanitaires et qu'il ne faut recourir aux Directives qu'en dernier ressort; et quatrièmement, l'aide militaire aux secours humanitaires ne doit être accordée que sur demande du pays bénéficiaire ou avec son consentement.

J'aimerais demander à M. Lubbers quelle est son évaluation de l'état de mise en œuvre de ces Directives.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Je me joins aux délégations qui m'ont précédé pour remercier le Haut Commissaire Lubbers de l'exposé très complet qu'il a présenté au Conseil sur les défis auxquels sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées, en ce qui concerne notamment la paix et la sécurité dans les camps de réfugiés et les colonies de peuplement, et à l'intérieur et de part et d'autre des frontières.

Je voudrais évoquer la question de la sécurité des réfugiés. Bien souvent, les réfugiés vivent dans un climat constant d'insécurité, tant au niveau de leur sécurité personnelle qu'au niveau des conditions socioéconomiques. Les réfugiés et personnes déplacées constituent un des groupes les plus vulnérables dans le monde aujourd'hui, parce que même s'ils ont été réinstallés dans des endroits qui leur offrent une protection immédiate, leur vie est néanmoins exposée à de nombreux dangers. En outre, l'exploitation des vulnérabilités des réfugiés peut susciter au niveau des États hôtes et de leurs voisins immédiats de graves préoccupations en matière de sécurité.

La sécurité des réfugiés dans leurs camps, par exemple, est de plus en plus source de préoccupation. À cause de leur vulnérabilité, les camps de réfugiés sont facilement perméables aux éléments perturbateurs et criminels qui utilisent ces camps comme abri. Comme la sécurité des réfugiés est l'objectif principal, il faut autant que faire se peut préserver le caractère civil des camps de réfugiés.

Bien qu'il soit souhaitable de séparer les éléments armés des populations civiles de réfugiés, il n'est néanmoins peut-être pas si facile de préserver le caractère civil des camps de réfugiés. Dans certains cas, des réfugiés pourraient s'armer secrètement pour fournir une sécurité supplémentaire au camp. Dans d'autres cas, des groupes armés pourraient entretenir des relations cordiales avec les réfugiés et agir en tant

que protecteurs d'une certaine zone de réfugiés contre d'autres agresseurs armés.

La population des camps de réfugiés est d'autant plus susceptible d'être attaquée par des forces opposantes que la démarcation entre caractère civil et caractère militaire des camps est floue. Préserver le caractère civil des camps de réfugiés est donc devenu une question de sécurité prioritaire. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a insisté sur la nécessité de séparer les civils des individus armés dans les camps de réfugiés. Ce n'est toutefois pas toujours facile à réaliser, en raison des situations complexes que je viens de mentionner.

Le HCR aurait-il des recommandations sur la façon de traiter les situations diverses auxquelles sont confrontés les camps de réfugiés en matière de sécurité?

M. Rostov (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Haut Commissaire Lubbers pour son exposé, et je voudrais dire quelques mots avant de poser quelques questions.

Les membres du Conseil ont peut-être entendu le Secrétaire d'État Powell annoncer, mardi de cette semaine, que les États-Unis allaient apporter une contribution supplémentaire de 88,3 millions de dollars à l'aide aux réfugiés, ce qui portera le total de nos contributions à un montant de 247 millions de dollars, dont 44 sont destinés à l'Afrique.

Je voudrais également faire quelques observations. Je pense que non seulement nous sommes tous reconnaissants au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour le travail accompli, mais que nous savons également qu'il a probablement un impact plus important sur plus de monde que pratiquement n'importe quel autre organisme des Nations Unies.

Ma deuxième observation est que nous sommes tous, je pense, très préoccupés par la situation humanitaire à et autour du Darfour et au Tchad. Nous sommes très conscients, comme le Gouvernement soudanais lui-même, que la situation sur le terrain est extrêmement précaire. Je reprends donc les questions posées par mes collègues pour les appliquer à cette situation.

Nous aimerions également obtenir quelques informations sur le rôle de protection que le HCR envisage pour le Darfour. Nous aimerions avoir des informations concernant tout plan d'urgence mis en place par le Haut Commissariat pour faire face à d'éventuels nouveaux flux de réfugiés vers le Tchad. Enfin, pour compléter certaines questions déjà posées, nous souhaiterions savoir ce que M. Lubbers recommanderait à la communauté internationale comme mesures de sécurité pour permettre aux réfugiés de vivre en toute sécurité et pour que le HCR et les autres travailleurs humanitaires puissent faire leur travail en toute sécurité.

M. Benmehidi (Algérie) : Je m'associe aux collègues qui m'ont précédé pour remercier M. Lubbers pour son exposé complet et exhaustif des situations auxquelles sont confrontées les populations réfugiées dans le monde. Je voudrais dire quelques mots concernant les difficultés que rencontrent le Haut Commissariat et la communauté humanitaire pour prendre en charge ces flux de populations.

M. Lubbers pourrait-il nous donner quelques informations concernant les problèmes de financement que les situations d'urgence, notamment, soulèvent? À ce titre, je voudrais dire quelques mots concernant la situation particulière des pays d'accueil des flux de réfugiés qui sont, comme chacun sait, pour la plupart, des pays en développement, et qui ne ménagent généralement pas leurs efforts d'hospitalité, mais voient dans la plupart des cas compromis un certain nombre d'efforts nationaux en faveur du développement et voient les ressources à leur disposition absorbées par ce devoir de solidarité qu'ils affichent avec les populations réfugiées. En disant cela, je pense à la problématique du partage des coûts. Je voudrais inviter M. Lubbers à nous dire quelques mots sur ce qu'il conviendrait probablement de faire pour alléger le fardeau des pays d'accueil.

Un deuxième point que m'inspire l'exposé de M Lubbers est relatif à la contribution très appréciable du Haut Commissariat à l'assainissement du climat politique des conflits autour desquels il intervient en vue de favoriser le retour des réfugiés.

Je voudrais relever, pour ma part, que nous avons affaire à deux situations distinctes s'agissant des réfugiés, à savoir d'une part des situations fortement médiatisées où l'urgence est utile à la mobilisation de ressources et d'autre part, ce que nous appelons, les conflits oubliés, qui peuvent durer pour des raisons qu'il conviendrait, à mon sens, d'identifier dans un débat comme celui-ci, et qui sont des raisons politiques

pouvant conduire à la prolongation de la situation de dépendance des populations au-delà de plusieurs décennies. Ma délégation apprécierait grandement le commentaire de M. Lubbers, s'agissant des conflits oubliés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant formuler quelques questions et observations en ma qualité de représentant du Pakistan.

Tout d'abord, Je voudrais remercier le Haut Commissaire Lubbers d'être venu ici pour nous faire un exposé si exhaustif. Il a donné aux membres du Conseil ample matière à réflexion. Il est fort opportun, je crois, que son exposé se place après le débat que le Conseil a tenu sur la question du maintien de la paix le 17 mai et avant celui que nous avons l'intention d'avoir le 28 mai sur la question de la réaction des Nations Unies aux crises complexes.

Je crois qu'il est important de noter, sans doute, que dans toute crise, deux aspects surgissent immédiatement. Le premier est la sécurité et le deuxième, les besoins humanitaires des populations. Il existe une légère dichotomie dans la réaction internationale. En ce qui concerne le maintien de la paix, une fois que le Conseil est en mesure de prendre une décision, nous sommes capables de mobiliser les ressources nécessaires au déploiement des opérations autorisées. À l'inverse, en ce qui concerne la réaction humanitaire, nous sommes avant tout tributaires des contributions volontaires des gouvernements, et aussi de la réaction des gouvernements hôtes sur le terrain s'agissant de l'accès et de la coopération. M. Lubbers aurait-il quelque chose à dire sur la manière dont on pourrait synchroniser la réaction internationale, tant du point de vue sécuritaire que du point de vue financier, pour circonscrire les crises qui se font jour?

J'ai deux questions spécifiques concernant l'Afghanistan. J'ai été très heureux de noter que M. Lubbers a cité le Pakistan comme exemple : il a accueilli 4 millions de réfugiés afghans en l'espace de quelque 25 ans. Nombre d'entre eux se trouvent encore au Pakistan. En avril 2001, le Pakistan, l'Afghanistan et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont signé un accord tripartite en faveur du rapatriement volontaire des réfugiés afghans. Je voudrais vous demander s'il existe une quelconque feuille de route ou un quelconque plan pour la mise en œuvre de cet accord et, dans l'affirmative, quels ont été les progrès enregistrés dans ce contexte.

Mon dernier point porte sur le fait que, comme le Haut Commissaire le sait, le Cabinet afghan du Président Karzaï met la dernière main à la loi électorale, et qu'un accord de principe prévoit que les réfugiés afghans présents au Pakistan et en Iran participeront également à ces élections. Bien que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan doive avoir la responsabilité principale de coordonner les activités à cet égard, nous comptons que le personnel du Haut Commissaire, fort de son expérience et des informations qu'il détient, sera en mesure d'appuyer ce processus, notamment en facilitant l'inscription sur les listes des réfugiés afghans avant les élections. J'apprécierais beaucoup de savoir si le Haut Commissaire a des informations ou des observations qu'il souhaiterait partager sur cette question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Lubbers a à répondre à beaucoup de questions, et je lui redonne la parole.

M. Lubbers (*parle en anglais*) : C'est vrai, et je voudrais d'emblée m'excuser de devoir répondre de manière télégraphique ou du moins très brève, compte tenu du nombre de questions très pertinentes qui m'ont été posées. Peut-être vais-je y répondre selon l'ordre des interventions. Je commencerai donc par les questions et les observations formulées au nom du Gouvernement brésilien.

Lorsqu'on considère les choses à l'échelle mondiale, le climat ou la situation politique, si vous voulez, concernant les réfugiés, est devenu plus difficile. Comme il a été dit à juste titre, cela tient également au fait que beaucoup de pays sont confrontés au phénomène des trafiquants d'êtres humains qui transfèrent sur leur territoire des flux mixtes d'individus, certains étant véritablement des réfugiés et d'autres étant en fait des migrants qui viennent pour d'autres raisons et auxquels on a indiqué qu'ils pourraient peut-être pénétrer dans le pays s'ils se faisaient passer pour des réfugiés. Ce qui a fait voir d'un mauvais œil l'afflux de réfugiés, et c'est là un problème très grave.

Cela implique qu'en ma qualité de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, je dois prendre le temps et les initiatives nécessaires pour réduire ce que nous appelons les flux irréguliers de personnes. Mais il n'est que partiellement du ressort du

Haut Commissariat d'améliorer cette situation. Ce problème tient aussi en partie à l'absence de gestion des migrations. S'il existait des moyens de signaler l'immigration légalement, il y aurait alors peut-être moins de flux mixtes. Il s'agit de l'un des problèmes.

Ce que nous faisons, pour notre part, est d'éliminer ou du moins de réduire la nécessité de s'adresser aux trafiquants d'êtres humains en essayant, dès le départ, de trouver des solutions permanentes plus satisfaisantes en faveur des réfugiés. Les personnes qui sont forcées de fuir vers un autre pays n'auront pas tant besoin de s'en remettre aux trafiquants d'êtres humains si elles savent que lorsqu'elles arrivent dans un camp de réfugiés, elles trouveront une solution à leur situation individuelle dans un délai raisonnable, que la paix sera rétablie dans leur pays, leur permettant d'y retourner, qu'on les autorisera progressivement à s'intégrer au pays vers lequel elles ont fui ou qu'elles seront acceptées dans un programme de réinstallation dans un autre pays – type de programmes auquel d'ailleurs participe désormais le Brésil.

Donc, en plus de l'affirmation formulée, à juste titre, que nous devons maintenir notre obligation de ne refouler aucun individu et d'accepter toutes les personnes qui sont de véritables réfugiés, le rôle du Haut Commissariat pour les réfugiés doit, sur ce point, être étendu pour incorporer un nouveau concept visant à réduire les flux irréguliers ou secondaires de population en mettant sur pied des mécanismes conjoints permettant aux pays de trouver des solutions, comme le rapatriement durable, l'intégration locale ou la réinstallation. Cela n'est possible que si nous apprenons à partager la charge entre les pays. Il est simplement injuste de penser que les obligations envers les réfugiés peuvent être pleinement remplies par les pays, chacun pour son compte. J'ai donné l'exemple remarquable et positif du Pakistan et il en existe certainement d'autres. Cependant, nous savons d'expérience qu'à un moment donné, le ressort se casse, et l'on dit : « Ce n'est plus juste, il faut partager le fardeau; nous devons faire quelque chose ensemble ».

J'en viens maintenant aux questions posées au nom du Gouvernement chilien, à propos du Darfour. Ces questions étaient très claires et j'essaierai d'être aussi précis que l'Ambassadeur Muñoz, quand il a posé ses questions.

Premièrement, voyons-nous un exode de Darfour en direction de la République centrafricaine? Pas encore, et c'est dû à des raisons géographiques. Le conflit du Darfour a commencé au nord, disons dans la région de Bahai. Il s'est propagé ensuite vers le sud. Nous avons quelque inquiétude qu'il puisse s'étendre jusqu'à la région du Darfour qui touche la République centrafricaine car, à ce moment-là, nous risquons certainement de voir des gens se déplacer vers ce pays. Ce n'est pas encore le cas pour le moment.

J'aborde à présent la question du rapport entre le Gouvernement soudanais et la crise du Darfour. J'ai appris au cours de ma mission en qualité de Haut Commissaire à être un peu plus direct que je ne le serais en usant du langage diplomatique habituel. Il me paraît évident que le cessez-le-feu effectif au Soudan a offert la possibilité à l'armée soudanaise d'utiliser ses capacités de réserve pour lancer une action dans le Darfour. Ceci a pu être encouragé, bien sûr, par des mouvements rebelles dans le Darfour, par des mouvements de population à la recherche de l'autonomie. C'est bien sûr un phénomène plus vaste. Mais ce type d'action est devenu possible grâce au cessez-le-feu effectif et aux capacités de réserve. Nous y avons ensuite vu ce que nous avons vu ailleurs dans le monde : une attaque de l'armée, agissant de concert avec les milices. Ce sont les Janjawid, en fait, qui constituent l'un des facteurs : l'armée dans les airs et eux au sol. Le processus de nettoyage commence alors. Je dis « nettoyage », non pas parce que c'est motivé par des raisons ethniques; je pense que c'est motivé davantage par des efforts visant à briser la rébellion et à inciter la population à se joindre aux forces gouvernementales, en lui faisant miroiter la chance d'obtenir des terres et des villages. On déplace donc les gens en recourant aux moyens les plus horribles, qui sont également employés ailleurs dans le monde. Ces Janjawid font effectivement des incursions au Tchad, poursuivant les mêmes groupes pour leur voler leur bétail et essayant de les intimider. Comme les membres le savent sans doute, il existe un accord entre les deux armées – et ceci est, d'une certaine façon, remarquable – sur le droit de l'armée tchadienne de pénétrer, je pense, à 100 kilomètres à l'intérieur du territoire du Soudan, dans la région du Darfour. L'armée reconnaît qu'elle n'a pas la capacité de contrôler ces mouvements. À présent, après ce que j'ai dit, les membres peuvent avoir d'autres opinions à ce sujet, mais voilà ce qui se passe. Il existe une certaine

militarisation de la situation de part et d'autre de la frontière.

La troisième question portait sur l'accès au Darfour. Nombre d'initiatives ont été prises par la communauté internationale pour avoir accès à la région; c'est encore très difficile. Il y a bien sûr eu des missions; nous savons que le mouvement de la Croix-Rouge et Médecins sans frontières travaillent sur place. Nous avons vu des missions s'y rendre, ainsi que M. James Morris. Nous avons des assurances que certains sont autorisés à entrer dans la région, qu'ils y ont accès. Ils essaient d'obtenir des visas et, quand ils arrivent, on leur dit que leur visa n'est plus valable et qu'il leur en faut un autre. Ce n'est pas très gentil. Sur le plan de l'accès, ça ne fonctionne pas vraiment, en ce moment. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous autres, au HCR, même si nous sommes surchargés de travail, s'agissant de la situation au Tchad pour les habitants du Darfour, nous avons malgré tout offert de nous y rendre nous-mêmes à présent, avec quelques équipes, qui viendront s'ajouter à celles qui sont déjà présentes dans la région du Darfour. Nous prierons le Gouvernement qu'il nous donne cette possibilité. Je suis optimiste à cet égard, parce que je dois également témoigner que, dans l'ensemble, nous avons de très bonnes relations de travail avec le Gouvernement soudanais. Nous dirons donc qu'il nous faut être dans la région de Darfour. Nous nous y rendrons avec trois fonctionnaires, outre les autres fonctionnaires d'autres organisations qui sont sur place. Je me suis entretenu avec M. Kellenberger, du CICR, pour voir si nous pouvons coordonner un peu nos actions, afin de travailler de façon complémentaire et efficace. Nous le ferons pour améliorer la situation au Darfour.

Je reviens à la question du Tchad, qui était la question suivante. Nous avons été informés que les milices Janjawid franchissent parfois la frontière. Je n'ai pas d'informations selon lesquelles ils seraient allés suffisamment loin pour atteindre nos camps de réfugiés. C'est précisément pour cette raison que nous avons décidé que ces camps seraient établis à 60 kilomètres de la frontière : nous devons travailler dur avec les organisations non gouvernementales pour trouver de l'eau. C'est très difficile, car il s'agit de petits camps. Nous pouvons accueillir 6 000 à 7 000 personnes, et il faut ensuite se déplacer vers un autre endroit et augmenter le nombre de camps. Voilà ce que nous faisons. Y a-t-il un problème de vivres? Oui, mais je dirai que ce n'est pas dramatique. Le Programme alimentaire mondial fait le maximum pour fournir des vivres. Je ne dirais pas que c'est le problème principal.

Quant à la question de la saison des pluies, nous travaillons très dur. Notre ambition est d'accueillir 60 000 ou 65 000 personnes avant la saison des pluies. Je pense que nous y parviendrons. Il y avait d'autres questions, mais, à ce stade, j'en reste là pour la question du Darfour au Soudan.

Je passe maintenant aux autres remarques qui ont été faites et aux questions qui ont été posées par le représentant de l'Angola en ce qui concerne la sécurité. Je suis tout à fait d'accord avec lui, étant donné qu'il s'agissait là des deux principaux thèmes de mon exposé. Je dirai quelques mots sur la coopération du HCR avec le système des Nations Unies. Je dirai qu'elle se déroule bien. J'ai donné des exemples aujourd'hui d'une coopération très étroite, notamment avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques. J'ai également dit que nous faisons partie du Groupe des Nations Unies pour le développement, étant donné que nous travaillons également avec Jan Egeland sur le plan humanitaire. Dans l'ensemble, cette coordination se déroule bien.

Bien sûr, nous avons des problèmes spécifiques. S'agissant des réfugiés, j'ai décrit ces problèmes : il en existe d'autres concernant les personnes déplacées. En bref, au HCR, nous ne travaillons avec les personnes déplacées qu'au cas par cas et quand le système nous le demande. Il nous faut bien sûr avoir la capacité de le faire. À cet égard, l'exemple du Darfour est intéressant : nous avons commencé par les réfugiés et maintenant, on nous demande si nous pouvons faire quelque chose dans le Darfour, car le système des Nations Unies ne peut faire suffisamment sans nous. Je travaille donc à la limite de mes possibilités pour essayer de faire quelque chose.

Nous avons un problème plus général concernant les personnes déplacées sur le plan des retours. D'après notre expérience, lorsqu'il s'agit de rapatriements et de zones de retour, on ne peut plus établir une distinction entre les réfugiés et les personnes déplacées, car il s'agit de personnes qui regagnent toutes les mêmes zones de retour. Il nous faut donc planifier les retours et planifier la réinsertion, peut-être avec d'autres choses. Nous essayons de mettre en pratique, avec la population locale, le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Dans ce domaine, nous sommes

au cœur du problème. Nous l'avons fait, avec succès je pense, en Afghanistan. J'ai fait un rapport à ce sujet pour la Sierra Leone et nous en faisons un autre pour Sri Lanka. S'occuper des personnes déplacées n'est pas en contradiction avec notre type de travail. Au contraire, nous devons nous en occuper de manière efficace. Mais, officiellement, je ne le fais que quand le système me le demande. Le Coordonnateur humanitaire doit officiellement demander au HCR de prendre soin des réfugiés qui regagnent leurs foyers. Il informe du plan M. Egeland, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et, quand il l'a fait, très bien, dis-je, je suis à votre disposition.

De nombreux orateurs ont abordé la question du soutien financier. C'est toujours une source d'âpres difficultés, comme le Président et d'autres l'ont fait remarquer. Bien entendu, il est parfois très difficile pour nous de voir que les autres services reçoivent des contributions mises en recouvrement tandis que nous devons encore et encore demander timidement des contributions volontaires aux uns et aux autres. Je n'ai pas de réponse satisfaisante à cette question. Je ne me sens pas autorisé à lancer un appel qui irait à l'encontre de l'idée initiale des Nations Unies il y a 50 ans, qui prévoyait que nous serions financés surtout par des contributions volontaires.

Je ne peux dire que deux choses à ce propos. Premièrement, au moins le personnel de base du HCR, pour lequel le Statut avait il y a 50 ans prévu un financement issu du budget ordinaire, devrait bénéficier de ce type de financement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Deuxièmement, les pays dotés d'économies pleinement développées qui estiment qu'il en va de leur responsabilité d'aider les pays en développement en consacrant des ressources à l'aide au développement devraient se rendre compte que le meilleur moyen de parvenir à cet objectif est de consacrer les fonds voulus à la recherche de solutions pour les personnes déracinées. Ce n'est pas seulement une œuvre humanitaire, menée dans l'intérêt de ces personnes; il s'agit aussi dans une large mesure de faire en sorte qu'il y ait plus de sécurité, moins de criminalité et moins de traite d'être humains dans ce monde.

Un aspect essentiel du développement durable est d'établir les priorités entre ces différentes dimensions. Et, comme les membres le savent, il existe, depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, une meilleure possibilité – au moins sur le papier – d'accomplir plus de choses, de créer un partenariat Nord-Sud entre le monde riche et le monde encore en développement. Mon idée est que ce processus n'aboutira que si nous pouvons surmonter le problème d'une attitude qui consiste à ne pas vouloir s'impliquer. Le HCR n'est évidemment pas en mesure de résoudre ce problème là. Par lui-même, le HCR ne dispose pas d'un seul dollar; nous devons nous adresser aux pays. C'est pourquoi les pays doivent prévoir une marge de manœuvre suffisante dans leurs budgets, non seulement pour les urgences humanitaires, mais aussi pour des solutions permanentes. Et les deux vont de pair, comme j'ai essayé de l'expliquer.

Je vais maintenant passer aux remarques de la représentante de la France, qui a parlé de l'Afrique de l'Ouest. Je dirais, très brièvement, que j'y étais récemment, et que j'ai lancé un appel. J'ai même un peu contribué à la planification de l'événement du 20 mai parmi les pays du fleuve Mano. Je leur ai demandé d'inscrire à leur ordre du jour la démilitarisation transfrontalière, pour les personnes comme pour les armes. Pour cela, les trois opérations de maintien de la paix doivent apprendre l'une de l'autre et travailler ensemble. Il ne s'agit pas seulement d'individus; il faut aussi un effort conjoint pour trouver les armes qui restent en bien trop grand nombre dans la région.

J'ai également formulé une deuxième remarque : qu'il pourrait être souhaitable que les pays du fleuve Mano travaillent non seulement sur cette dimension, mais aussi sur ce qui pourrait être appelé la dimension politique. Pour être très précis, si un Africain vit en Guinée pendant 10 ans, il acquiert le droit de citoyenneté et sera considéré comme guinéen. Au Sierra Leone et au Libéria, la citoyenneté s'obtient après cinq ans. Ce serait une grande chance pour la Côte d'Ivoire – et par voie de conséquence pour toute la région du fleuve Mano – si les chefs d'État de la région pouvaient se mettre d'accord pour que cette pratique soit élevée au rang de tradition systémique, de règle de droit, pour toute la région du fleuve Mano. Cela éliminerait le risque d'exclure qui que ce soit du droit d'être électeur et éligible.

Une telle initiative de la part des chefs d'État de la région du fleuve Mano – s'ils décidaient de la prendre – aurait sans doute plus de crédibilité qu'une demande d'action concrète venant de la communauté internationale ou de Bruxelles, sans même parler de

Paris. Il serait préférable que ces pays eux-mêmes parviennent à la conclusion qu'il existe une précieuse tradition dans cette partie de l'Afrique, qui consiste à assimiler en tant que citoyens à part entière, après un laps de temps relativement court, les Africains qui ont immigré dans ces pays.

La représentante de la France a ensuite posé une question au sujet du Darfour, concernant les évaluations. Nous avons dit dès le départ – je dois préciser, simplement sur la base des entretiens que nous avons eus avec la population et de nos observations – que nous nous attendions à devoir gérer environ 100 000 cas. Après avoir parlé avec des diplomates français dans cette région, je sais que ceux-ci pensaient que le nombre était inférieur. Nous nous sommes demandés entre nous : comment était-ce possible? Ces diplomates ont dit qu'il s'agissait de nomades qui traversaient la frontière dans un sens comme dans l'autre. Il est vrai qu'il y a une certaine cohésion parmi la population. Ainsi, bien que nous ayons annoncé pouvoir accueillir 60 000 sur 100 000, nous avons sans doute trouvé place pour tous, au moins en théorie, car nous estimons qu'un grand nombre d'entre eux traverseront la frontière pour rejoindre leurs familles, et ainsi ne seront des réfugiés que dans un sens technique. Mais c'était notre idée.

Deux changements se produisent en ce moment. Premièrement, la région frontalière devient elle-même de moins en moins sûre – y compris pour les familles qui y vivent –, de sorte qu'il sera sans doute nécessaire d'accueillir une proportion plus importante de ceux qui traversent la frontière. Deuxièmement, nous n'excluons pas la possibilité d'un afflux supplémentaire. Cela dépendra bien entendu de l'efficacité du cessez-le-feu – non pas tellement le cessez-le-feu en lui-même, mais la conviction qu'il mettra fin aux violations des droits de l'homme. Si vous avez un cessez-le-feu en vigueur, mais qu'en pratique les violations des droits de l'homme continuent sur le terrain et que chacun croit qu'elles vont continuer demain, la population mettra à profit les derniers jours, les dernières semaines ou les derniers mois pour prendre la fuite. C'est pourquoi je dois en ce moment prendre des dispositions pour gérer un afflux supplémentaire.

Le représentant de la Roumanie, entre autres, a posé une question concernant les variations entre les chiffres, qui vont de 1 million à 2 millions. Je ne connais pas la réponse, n'ayant pas été sur place. Nous avons parlé aux réfugiés; nous savons que la situation est atroce. Nous avons dit il y a déjà un certain temps que le chiffre s'élevait à 1 million. Je ne peux pas exclure la possibilité qu'il soit beaucoup plus élevé; je ne le sais tout simplement pas. Je laisse donc à d'autres le soin de répondre.

En ce qui concerne le Kosovo, très brièvement, nous avons subi un énorme revers depuis les plus récents événements. Nous poursuivons notre travail, qui est épuisant. Le HCR engrange de véritables succès en ex-Yougoslavie; la seule exception est le Kosovo. Je compte m'entretenir avec M. Holkeri pour savoir s'il existe une autre façon de procéder, parce que nous devons vraiment réfléchir attentivement à la direction à prendre aujourd'hui. Donc, pour être bref, nous faisons simplement notre travail. Mais les possibilités de retour ont été limitées, et je ne vois pas de perspectives très prometteuses. Nous devons revoir cette situation. Je ne crois pas que la rhétorique, qui consiste à dire que les gens devraient faire ceci ou cela, soit d'une grande utilité; peut-être devrions-nous opter pour des mesures plus pratiques qui nous permettent d'aller de l'avant et essayer de trouver une approche un peu différente. Peut-être serai-je en mesure d'en dire plus à ce sujet au Conseil dans l'avenir.

J'ai déjà abordé les questions transfrontalières.

Je m'adresse maintenant au représentant de l'Allemagne, qui a cité les chiffres de l'ordre de plusieurs millions fournis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je ne les nie pas, mais je ne suis pas non plus en mesure de les confirmer.

Il m'a été demandé de dire quelques mots concernant la situation de sécurité, pays par pays. Je vais m'y essayer.

Je vais commencer par présenter la perspective du HCR. Le HCR, sous l'impulsion de mon prédécesseur, Mme Ogata, a amélioré considérablement la sécurité. Comment? D'abord, en formant le personnel – en lui apprenant quel comportement adopter. Deuxièmement, par les communications techniques. Il doit toujours communiquer toutes les 20 minutes sa position, etc. Troisièmement, nous les avons formés à communiquer avec toutes les parties prenantes d'une région donnée, à se réunir et à analyser les situations. Il peut y avoir des malentendus ou des éléments dont l'on est bien conscient mais sur lesquels même ceux qui sont

habilités sur le terrain n'ont peut-être pas prise. Nous avons beaucoup amélioré cet aspect.

J'ai coutume de dire que nous sommes devenus une organisation de sécurité de grand professionnalisme. Nous sommes très bien préparés en matière de sécurité et dans nos modes de fonctionnement. Notre préoccupation se situe plutôt au niveau du travail interinstitutions. Cela a commencé avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Nous sommes favorables à ce système : le Bureau du Coordonnateur regroupe les organismes, ce qui permet d'avoir une équipe de pays des Nations Unies chargée des questions de sécurité. Cela est positif tant qu'il y a du personnel du Bureau du Coordonnateur sur le terrain. Alors, tout va bien. Lorsque quelque chose ne fonctionne pas – lorsque ce système se réduit à rédiger des rapports, rendre compte au siège, pour en recevoir des théories philosophiques sur la façon de faire le travail sur le terrain – alors on n'obtient rien.

Nous avons effectué une étude avec la Mission d'appui des Nations Unies en Afghanistan et nous nous sommes rendu compte que nous – je ne veux pas parler seulement du HCR – avions une structure en Afghanistan qui fonctionnait avec beaucoup de professionnalisme, grâce notamment aux compétences des organisations non gouvernementales, dont nous tirons parti. Nous avons vivement encouragé chacun à en tirer des enseignements, comme nous l'avons fait en Sierra Leone et comme nous avons essayé de le faire au Libéria et dans d'autres pays, en étant particulièrement sur nos gardes quant à un système qui, de New York, penserait devoir gérer la situation. Cela pourrait en effet conduire à une réduction de la sécurité, non seulement parce que l'on ne tirerait pas les bonnes conclusions – cela peut toujours arriver quand il y a questions d'appréciation – mais à cause du risque d'abdication de responsabilités. Ce ne serait pas un progrès que d'entendre : « la sécurité n'est pas mon affaire. Vous avez des spécialistes, à l'extérieur, chargés de la sécurité ».

Nous avons tellement investi dans ce leitmotiv : « la sécurité avant tout », que nous ne devons pas perdre cet acquis, j'y insiste. Je peux donner un exemple, au sujet de l'Iraq. Aujourd'hui, lorsque le personnel recruté sur le plan national en Iraq reste chez lui à cause d'une analyse effectuée tout à fait à l'extérieur de l'Iraq, il est très difficile de maintenir un bon contact avec ce personnel local s'il demande pourquoi, alors que nous n'avons pas de réponse. Nous devrions donc tenir compte de toutes ces indications. Peut-être sommes-nous devenus beaucoup trop obsédés par l'expérience iraquienne, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit que nous nous rendrions compte par la suite que nous sommes peut-être allés trop loin en supposant que ceux qui font le travail humanitaire n'ont aucune idée des questions de sécurité. Je pense, en ce qui me concerne, que mes collaborateurs sont très au fait de la sécurité et qu'ils se comportent de façon très adaptée. Nous avons reçu ces rapports capitaux, après Bagdad, sur les organismes dont le comportement laissait à désirer et qui avaient plus de personnel que le nombre autorisé, etc. J'ai fait des vérifications auprès de notre personnel. Ce n'était tout simplement pas vrai pour le HCR et pas seulement là, d'ailleurs. Je pense, par conséquent, qu'il est temps de faire entendre un peu notre voix, de tenir compte de l'expérience positive accumulée et d'en tirer parti.

Cela dit, la sécurité est une question tellement importante pour moi et tellement prioritaire – nous consacrons maintenant davantage de fonds à la sécurité – qu'il faut insister sur l'importance capitale d'un financement suffisant. Il est dans l'intérêt non seulement de notre personnel, mais également de nos opérations, que chacun continue d'accorder la priorité à la sécurité. Que l'on ne se méprenne pas sur ce que je veux dire : je n'aime pas les attitudes téméraires, mais je n'aime pas non plus que l'on dise : « n'intervenons pas du tout ». C'est pour cela que j'ai donné l'exemple de la forteresse, pour tenter d'expliciter un peu la situation.

En réponse au représentant des Philippines, je dirai qu'il existe en effet un système de gestion de la sécurité dans les camps, et ce depuis bien avant mon arrivée; mais nous l'avons amélioré considérablement. J'en ai cité un aspect : les camps de réfugiés doivent être situés à distance des zones de conflit. Deuxièmement, nous devons contrôler les gens et organiser les camps. Très souvent, de concert avec un Gouvernement – invité par nous – nous faisons venir des organisations dans les camps de réfugiés, qui se chargent de les débarrasser de leurs armes. Cela est très important. Troisièmement, nous ne devons pas accepter de situations de protection trop voyantes, qui entraînent une dégradation, parce que les jeunes sont tentés de s'identifier avec les groupes armés. Voilà le système que nous avons mis en place et nous essayons, bien sûr, de l'améliorer encore.

Le représentant des États-Unis a posé une question sur le Darfour et je lui sais gré de sa générosité. J'ai déjà fait mes observations à ce sujet et je n'ai pas grand-chose à rajouter. Nous avons, bien entendu, essayé de nous préparer, au Tchad, de façon à ce que, si d'autres arrivent, nous puissions nous occuper également d'eux. Je dois bien prévoir la répartition de mes capacités maintenant : dois-je avoir des réserves de capacités pour le Tchad ou faire davantage au Darfour? Voilà ce que je tenais à préciser.

Quant à la question posée par le représentant de l'Algérie, je dois répéter ce que j'ai dit plus tôt car je pense que c'est la question la plus importante, non seulement concernant le financement mais aussi les solutions. Aujourd'hui, il ne suffit plus de plaider auprès des pays en faveur du respect du droit international en matière de réfugiés et pour qu'ils ne repoussent pas les réfugiés : nous devons y ajouter les dimensions de partage des tâches, comprendre que seuls les efforts multilatéraux et concertés des pays peuvent permettre de trouver des solutions permanentes et de réduire ces mouvements secondaires irréguliers ainsi que les risques de traite d'êtres humains et de criminalité. Nous sommes dans une nouvelle ère, disons. Nous devons faire cela. Il y a un mot pour cela : nous appelons cela « Convention plus ». C'est également la réponse essentielle, je pense, aux aspects financiers. Encore une fois, ma tâche est d'essayer d'expliquer aux gouvernements que consacrer de l'argent à cela est plus qu'un geste humanitaire et que cela revient, de fait, à la construction d'un monde plus sûr. Voilà la question fondamentale.

Par conséquent, nous ne devons pas nous permettre, non plus, d'oublier certaines crises, et pas seulement lorsqu'il y a famine ou misère. La plupart du temps, je dirais, si la situation est grave, les médias en parleront. Cela a pris du temps, mais l'on parle maintenant du Darfour. La situation est donc connue, mais le problème se présente quand l'on a 100 000 Bhoutanais qui vivent au Népal depuis plus de 10 ans et que les gens demandent s'il y a des réfugiés dans ce pays. Ils n'ont jamais entendu parler d'eux. Il y a là un véritable risque, qui devient, même, un problème politique si nous ne pouvons trouver de solutions à un problème de population réfugiée oubliée. Et cela n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous essaierons de travailler sur ce problème.

J'en arrive, heureusement, à la fin de vos questions, Monsieur le Président. J'ai essayé de répondre à la question sur les quotes-parts, d'un côté, et le problème humanitaire, de l'autre. On m'a demandé aussi, concernant l'Afghanistan, de donner quelques éclaircissements sur l'accord tripartite. La réponse est oui, nous avons essayé de remplir la feuille de route. Cela commence, bien sûr, par le respect de l'accord tripartite. Cette année encore, nous avons essayé de faire rentrer chez eux environ 500 000 personnes réfugiées au Pakistan, mais nous voulons accorder un peu la priorité aux rapatriements à partir des nouveaux camps, car nous voyons des risques en matière de sécurité dans ces nouveaux camps. Ce sont les camps situés près de la frontière en zone tribale. Pour nous, cela fait partie de l'accord tripartite et nous agissons en consultation avec le Gouvernement pour savoir comment procéder. On ne peut pas forcer les choses en un jour mais l'ambition doit être là.

Et à partir de là, nous examinerons les autres priorités. Chacun sait – ce n'est pas un secret – que le Gouvernement pakistanais voudrait voir une grande partie des réfugiés qui sont dans les villes retourner chez eux. C'est en train de se faire. Nous considérons que c'est un processus qui doit être volontaire et incitatif. Il existe, bien entendu, certaines priorités. Dans les villes, le problème est parfois plus pressant qu'ailleurs. C'est là une réalité. J'ai déjà souligné que de mon point de vue, les nouveaux camps sont la priorité de premier ordre. Mais nous devrons sans doute faire les deux choses à la fois. Et lorsque nous arriverons à un certain nombre, nous verrons alors ce que nous devrons faire.

En Iran, comme au Pakistan, nous devrons à un moment donné traiter du problème des Afghans qui y vivent depuis longtemps et sont devenus très productifs. La réduction de l'assistance est quelque peu problématique parce que ceux qui ne reçoivent pas d'aide doivent faire le choix de gagner leur vie ou de rentrer chez eux. Mais que faire de ceux qui ont déjà un travail, des revenus, une activité ou même des affaires dans ces pays? Je peux donc comprendre que lorsque nous arriverons, graduellement, à la fin de l'accord tripartite – et j'en ai déjà discuté avec les deux gouvernements – nous devrons définir dans quelle mesure les Afghans qui vivent encore au Pakistan sont un fardeau pour le pays et dans quelle mesure ils sont des travailleurs migrants temporaires. Et à un certain

moment, nous reconnaîtrons bien sûr que cela s'inscrit dans l'accord tripartite.

Enfin, pour ce qui est des élections, en tant que Haut Commissaire pour les réfugiés, je me félicite de voir qu'il y a participation aux élections. Il existe donc une motivation de participer au processus. En tant que fonctionnaire de l'ONU, je dois respecter la compétence spécialisée de la structure de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). L'ONU a chargé certaines personnes d'accomplir ces tâches. J'en ai parlé franchement à Islamabad et j'ai dit que j'étais pour la participation, mais j'ai demandé qu'on respecte le rôle – du point de vue de l'ONU – de la structure de la MANUA pour organiser les élections. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne peut pas donner l'impression d'organiser les élections. Nous devons être là pour aider et faire avancer le processus.

Par ailleurs, une fois les élections terminées, nous serons toujours là, avec le Gouvernement, avec les nombreux Afghans au Pakistan, dans la période postélectorale et nous devrons sans doute définir de quels Afghans nous parlons. Plus que de chiffres, il s'agira de voir comment aider à rapatrier ces personnes, ce qui prendra probablement plusieurs années, et de voir dans quelle mesure elles seront des travailleurs migrants temporaires. Ceci ne peut pas être fait à la hâte avant les élections. Il y a donc deux phases.

J'ai bien peur d'avoir parlé trop longtemps. Je pourrais continuer. C'est que, vous comprenez, j'aime mon travail. Mais il vaut peut-être mieux que je m'arrête là.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, de ses observations et de ses éclaircissements. Je le remercie également d'avoir répondu à toutes les questions posées et à toutes les observations faites par les membres du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.